

[illegible]

Commentaires

Répartition HESAV / Emploi	Le calendrier indique la répartition du temps entre la présence de l'étudiant.e à HESAV et sa présence au travail. Le pourcentage est réparti à parts égales entre l'emploi et HESAV.
Jours de formation	En 1ère année, les jours HESAV sont planifiés sur des journées entières, en principe, les mercredi, jeudi ou vendredi sauf aménagement particulier. Les semaines 22 à 25 sont consacrées à la période de formation pratique en dehors du lieu de travail.
Vacances	L'étudiant.e en emploi bénéficie de 5 semaines de vacances comptabilisées à part égales entre l'emploi et HESAV. Elles sont planifiées par l'employeur, en accord avec l'étudiant.e en emploi, sur les périodes indiquées "100% emploi". Il importe que leur répartition permette à l'étudiant.e de reprendre son souffle de manière régulière.
Planification semestrielle	L'année est subdivisée en 2 semestres. Le 1er semestre débute en semaine 38 et se termine en semaine 7. Le 2ème semestre débute en semaine 8 et se termine en semaine 37.
CPT	Chaque semestre est défini par un projet de formation pratique sur la base duquel est conçu et édité le contrat pédagogique tripartite (CPT). Chaque CPT est établi par l'étudiant.e, le praticien formateur et l'enseignant référent HESAV en début de semestre (respectivement en semaine 38 et en semaine 8), en référence aux objectifs d'apprentissage du semestre. La formation en emploi se fonde sur la capacité et la possibilité d'apprendre en travaillant. Dans cette perspective, le 1er semestre est dédié à l'acquisition par l'étudiant.e de méthodes d'apprentissage ad hoc et à l'ajustement, réalisé par l'ensemble de ses partenaires de formation (PF, enseignant référent HESAV, Cadre de proximité et Collègues) des conditions d'apprentissage au travail. Le CPT est actualisé au retour de stage, en semaine 26, de manière à prendre en compte les acquis réalisés et les difficultés rencontrées.
Evaluations	Une évaluation est pratiquée à la fin de chacun des semestres sur la base de l'autoévaluation présentée par l'étudiant.e. L'évaluation du 1er semestre est formative. Elle est réalisée en semaine 7. Le support d'évaluation correspond à celui du 1er niveau de compétences HES. L'évaluation du 2ème semestre est sommative. Elle indique les compétences acquises ainsi que celles en voie d'acquisition, à acquérir d'ici la fin du 3ème semestre. Le support d'évaluation correspond à celui du 1er niveau de compétences HES. Le Bachelor en soins infirmiers prescrit l'acquisition des compétences à démontrer en formation pratique selon 3 niveaux. Dans le Bachelor en emploi, les compétences du 1er niveau sont attendues au terme du 3ème semestre, celles du 2ème niveau au terme du 5ème semestre et celles du 3ème niveau au terme du 8ème semestre.
Validation	La 1 ^{ère} année comprend un module de formation pratique en emploi (PFP int 2) qui permet l'acquisition de 4 crédits ECTS et un module de formation pratique externe (PFP externe 1) qui permet également l'acquisition de 5 crédits ECTS. Si l'évaluation de la PFP interne 2 confirme l'acquisition des compétences attendues, le module sera validé même si la PFP externe 1 est échouée. Celle-ci sera répétée en fin de formation.